Certifié conforme à l'original

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES

Édition Chronologique n° 12 du 16 mars 2017

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte 12

DÉCISION N° 0-684-2017/DEF/EMM/MCO
portant changement de position du patrouilleur austral « Albatros ».

Du *12 janvier 2017*

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *pôle « soutiens et finances » ; bureau « maintien en condition opérationnelle ».*

DÉCISION N° 0-684-2017/DEF/EMM/MCO portant changement de position du patrouilleur austral « Albatros ».

Du 12 janvier 2017

NOR D E F B 1 7 5 0 1 6 9 S

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 470-0.2.6

Référence de publication : BOC n° 12 du 16 mars 2017, texte 12.

Le ministre de la défense,

Vu l'arrêté n° 52 du 7 mars 2001 modifié, relatif à la disponibilité et au maintien en condition opérationnelle des bâtiments en service dans la marine nationale ;

Vu l'instruction n° 73/DEF/EMM/ROJ du 6 juillet 2012 relative aux textes d'organisation relatifs aux règles d'organisation de la marine ;

Vu l'instruction n° 0-4882-2014/DEF/EMM/MCO/NAVAL du 25 juillet 2014 relative à la préparation, la mise en état de conservation, l'entretien et l'emploi des bâtiments de la marine placés en complément, en réserve ou condamnés. Déconstruction des bâtiments condamnés ;

Vu le procès-verbal n° 0-33693-2016/BN BREST/DIR (1) du 27 septembre 2016 relatif au désarmement de la coque de l'ex *Albatros*,

Décide :

Art. 1er. Le patrouilleur austral *Albatros* est retiré définitivement du service et condamné le 12 septembre 2016.

Art. 2. Le numéro de coque Y879 lui est attribué.

Art. 3. La coque Y879 sera utilisée comme brise-lames sur le site de Lorient puis déconstruite à l'issue.

Art. 4. La coque Y879 est placée sous la responsabilité du commandant de l'arrondissement maritime Atlantique par l'intermédiaire du commandant de la base navale de Brest.

Art. 5. La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées.*

Pour le ministre de la défense et par délégation :

Le contre-amiral,
sous-chef d'état-major « soutiens et finances »,

Xavier BAUDOUARD.

(1) n.i. BO.